

CCES – MERCREDI 3 JUIN 2026 – 18H

CONSULTATION PUBLIQUE : SYNTHÈSE ET RÉSULTATS

**PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
2026-2032**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS



Présents : Claude DELOFFRE, Aurélie MATHELIN, Isabelle HAMEAU, Magali AYMA, Stéphanie CALLAIS, Roland MILLERY, Morgan BESRECHEL, Xavier LOPPINET, Gérald EL KOUATLI, Myriam VIN, Christine THIERY, Florian BOUVET, Kélig LECLERC.

Excusés : Barbara FREMIOT, Juliette STINCO, Estelle PAILHES, Thomas DETHOREY, Annick NOEL, Hervé MOGINOT, Typhaine SCHRAMER.

Introduction de Claude DELOFFRE:

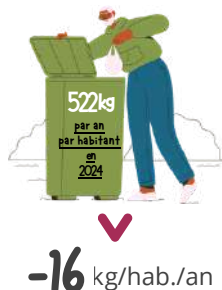
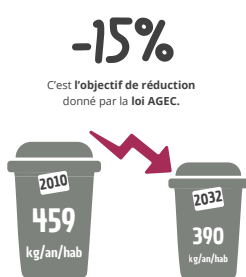
Remercie les participants.

Explication de l'objet de la CCES ce jour.

Présentation de l'ordre du jour par M. AYMA.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLPDMA ET DU RÔLE DE LA CCES

OBJECTIFS DU PLPDMA



LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI

- **OBLIGATOIRE** par décret depuis le 10 juin 2015 (n°2015-662)
- Son rôle :
 - **Suivi** du PLPDMA tous les ans.
 - **Évaluation** tous les 6 ans.
 - Remettre des **avis** et **propositions**.
 - **Coordination** des acteurs du territoire dans le PLPDMA.
- Sa feuille de route :

Projet du PLPDMA proposé par les services - 14/01/2026

AVIS

Projet du PLPDMA modifié suite à la consultation du public

AVIS

Bilan annuel du PLPDMA

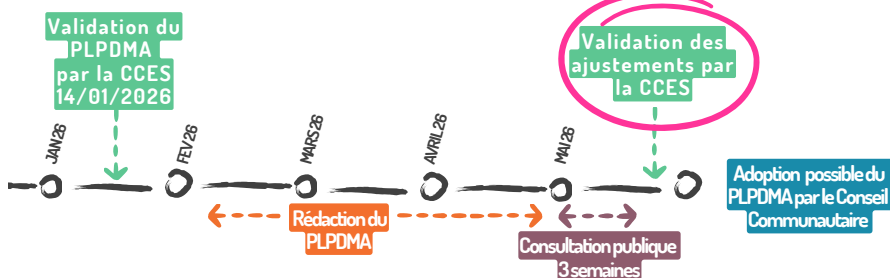
AVIS

Résultats tous les 6 ans

ÉVALUATION

**Mercredi
03/06/2026**

PLANNING DE LA CCES



**Prochain RDV de la
CCES :
mi-2027 pour le bilan
de la première année !**

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), établi pour une durée de 6 ans (2026 à 2032), fixe des objectifs de réduction des déchets produits sur le territoire et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Afin de porter à connaissance le travail engagé par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST) sur la prévention des déchets et recueillir les observations, commentaires et propositions des citoyens sur les différentes composantes du projet de PLPDMA, celui-ci a été soumis à consultation publique du 4 au 24 mai 2026 inclus, conformément aux réglementations en vigueur, en vertu de l'article R 541-41-24 du Code de l'Environnement introduit par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA.

Le diagnostic du territoire et les groupes de travail animés par la CCPCST ont permis de mettre en évidence 5 axes assortis de 32 actions opérationnelles pour parvenir à limiter notre production de déchets. Chacune de ces actions ont été soumises à l'avis des citoyens au travers de cette consultation. Voici les résultats.

Le calendrier : consultation en ligne du 04 mai au 24 mai 2026.

Les modalités :

Le formulaire de consultation, construit via Google Form, était accessible depuis le site de la CCPCST, sur la page "PLPDMA", et, via un QR code et un lien partagés en ligne et sur des affiches papier. Les fiches actions détaillées étaient également accessibles en ligne ainsi qu'une fiche de synthèse expliquant le PLPDMA.

Les outils de communication :

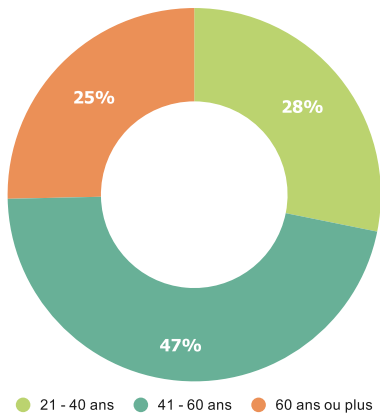
- 1 article de presse dans l'Est Républicain (voir en annexe).
- Mail avec lien cliquable envoyé à tous les agents et élus de la CCPCST.
- Actualités avec lien cliquable sur le site internet de la CCPCST et sur toutes les pages "INTRAMUROS" des communes.
- Post Facebook : 2 publications COVALOM repartagées par les partenaires (voir en annexe).
- Affiches avec QR code pour lien vers la consultation au siège de la CCPCST et dans les divers évènements sur le territoire pendant la période (voir en annexe).

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

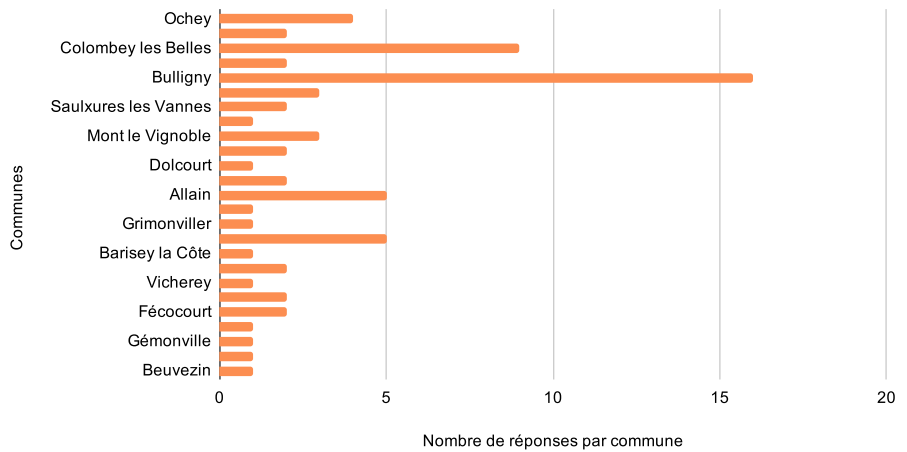
NOMBRE DE RÉPONSES

- 71 réponses
- 13 communes sur 38 représentées

TRANCHES D'ÂGE DES RÉPONDANTS



RÉPARTITION DES RÉPONSES PAR COMMUNES



LÉGENDE POUR LES QUESTIONS SUIVANTES

- ACTION PAS DU TOUT ADAPTÉE
- ACTION PEU ADAPTÉE
- ACTION UTILE
- ACTION TRÈS PERTINENTE

La légende ci-contre sera valide pour tous les diagrammes dans les pages suivantes. Chaque action / sous-action a été notée de 1 à 4 selon le barème :

- 1 : action pas deu tout adaptée
- 2 : action peu adaptée
- 3 : action utile
- 4 : action très pertinente

AXE A : ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT

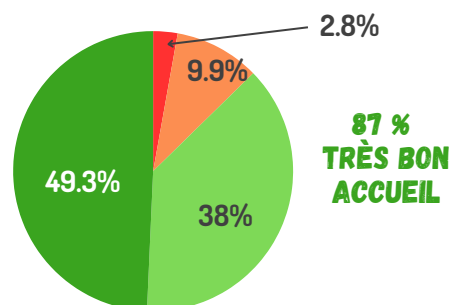
Toutes les propositions complémentaires enrichissant les actions déjà prévues, elles seront intégrées directement au PLPDMA.

ACTION A1 : SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LE GRAND PUBLIC

Objectif : Sensibiliser tous les habitants du territoire à la prévention et à la réduction des déchets.

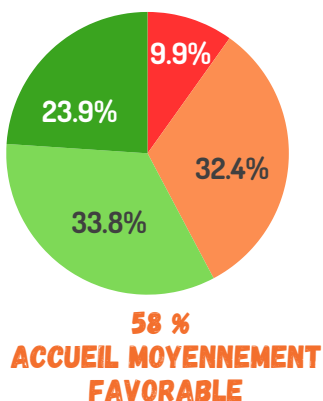
SOUS ACTION A1.1 :

Communiquer auprès des usagers sur la réduction des déchets à travers divers médias et divers canaux pour une meilleure information.



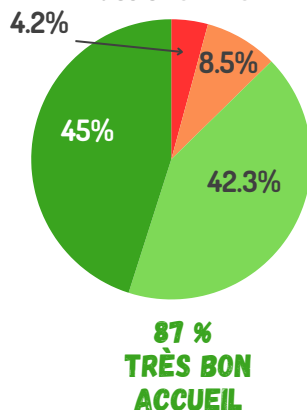
SOUS ACTION A1.2 :

Organiser un défi FAMILLES ZÉRO DÉCHET.



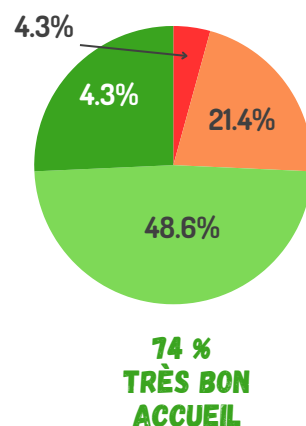
SOUS ACTION A1.3 :

Poursuivre le déploiement des STOP-PUB



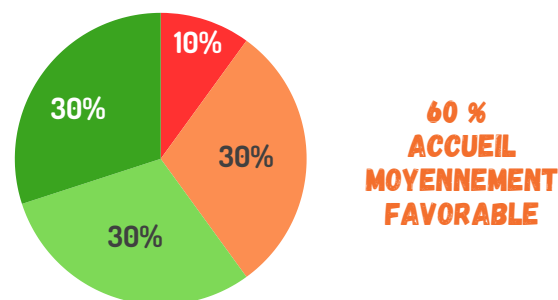
SOUS ACTION A1.4 :

Action "caddie malin" au supermarché



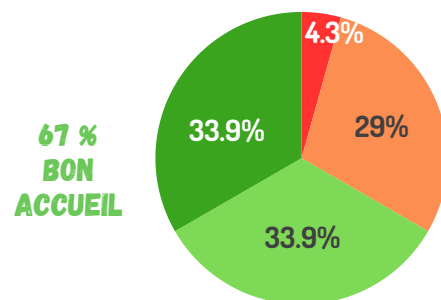
SOUS ACTION A1.5 :

Étudier l'opportunité de développer un service de prêt/location de gobelets/vaisselle réutilisables avec lavage pour tout public +/- mise en place.



SOUS ACTION A1.6 :

Implanter une communication engageante et ludique sur la base de loisirs à Favières pour sensibiliser tous les publics.



PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION A1 :

- Étendre l'affichage sensibilisant au pique nique ZD à d'autres sites (étangs d'Allamps/Colombey, halle de Vannes, terrains de foot...)
- Communication sur l'impact du gain économique de la réduction des déchets régulièrement
- Communication sur le coût des refus de tri
- Organiser des réunions publiques
- Communication permanente et ciblée au sein des bâtiments exploités par la CCPCST

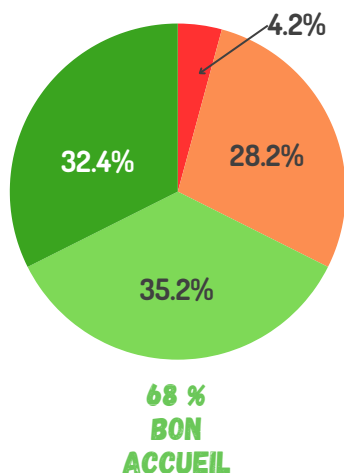


ACTION A2 : SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

Objectif : Sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets.

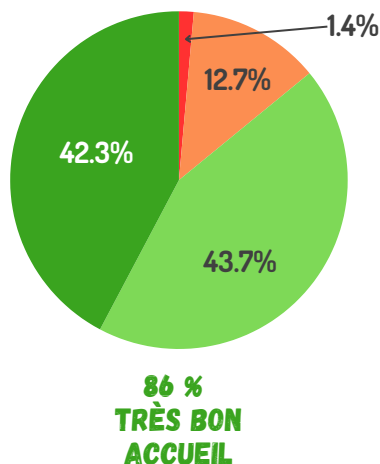
SOUS ACTION A2.1 :

Commerçants zéro déchet



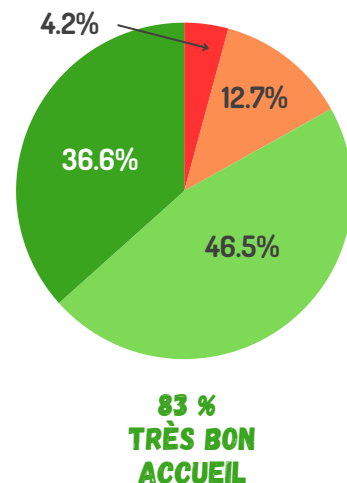
SOUS ACTION A2.2 :

Travailler avec les entreprises pour les sensibiliser et modifier leur comportement.



SOUS ACTION A2.3 :

Sensibiliser les producteurs lors des marchés.

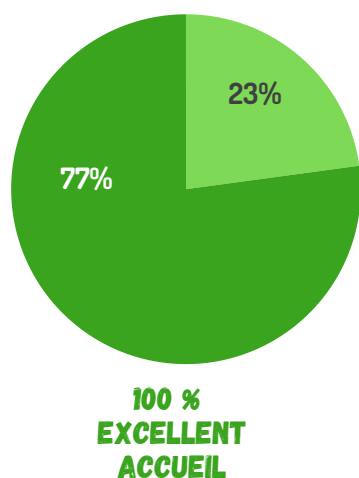


ACTION A3 : SENSIBILISER LES SCOLAIRES (ÉCOLES ET COLLÈGE).

Objectif : Sensibiliser tous les scolaires à la réduction des déchets et aux alternatives durables.

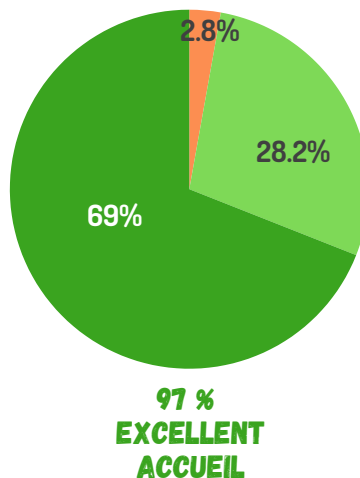
SOUS ACTION A3.1 :

Sensibiliser les CM2 grâce à des animations sur la prévention des déchets.



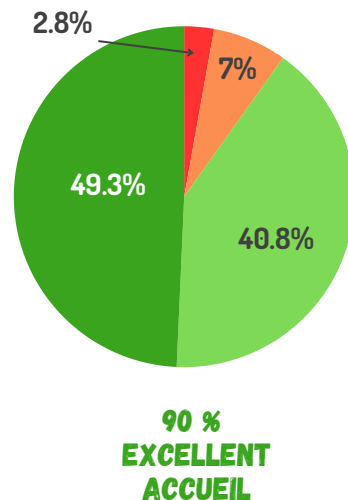
SOUS ACTION A3.2 :

Collaborer avec les éco-délégués du collège et les sensibiliser pour la mise en place d'actions sur le long terme au collège.



SOUS ACTION A3.3 :

Concours inter-écoles de création de mascottes.



PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION A3 :

- Confection des mascottes en matières recyclées ou de seconde main

AXE B : VALORISATION DES BIODÉCHETS

Toutes les propositions complémentaires enrichissant les actions déjà prévues, elles seront intégrées directement au PLPDMA.

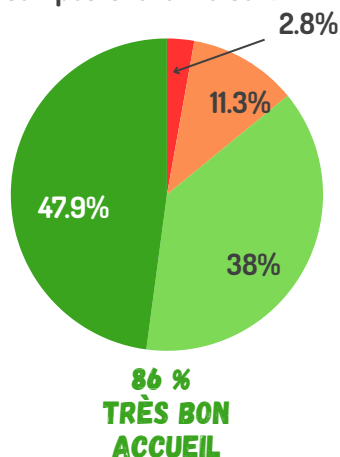


ACTION B1 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Objectif : Inciter à la gestion de proximité des biodéchets en habitat individuel.

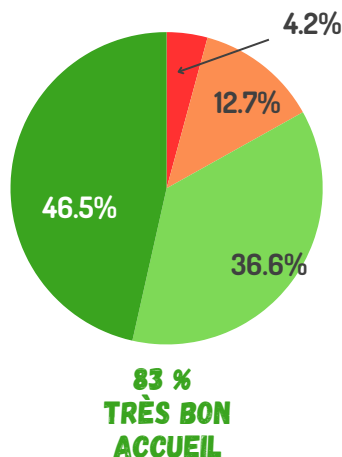
SOUS ACTION B1.1 :

Proposer des ateliers pratiques pour inciter les habitants à composter à la maison.



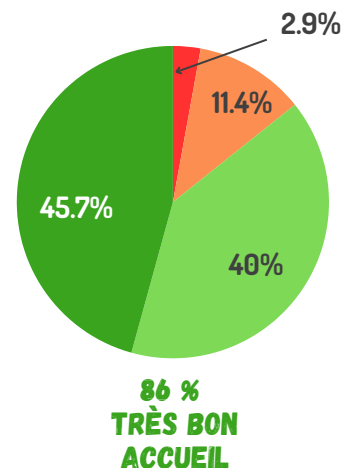
SOUS ACTION B1.2 :

Ma commune 100% compostage.



SOUS ACTION B1.3 :

Vente de composteurs

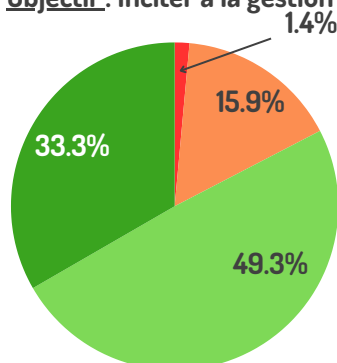


PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION B1 :

- Plus de communication sur la vente des composteurs et sur le fait que l'on peut composter sans composteur.

ACTION B2 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Objectif : Inciter à la gestion de proximité des biodéchets et créer du lien au niveau local..

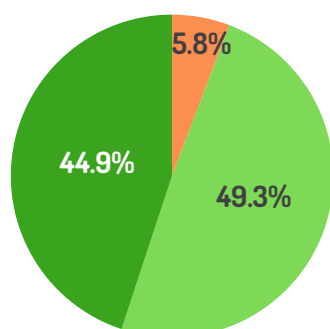


PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION B2 :

- Implication obligatoire d'un élu référent

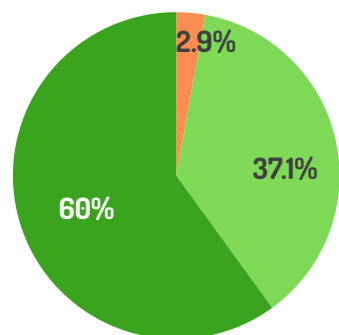
ACTION B3 : ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER À LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

Objectif : Sensibiliser les habitants à l'intérêt et à la pratique du compostage de façon ludique.



ACTION B4 : REDÉPLOYER LE COMPOSTAGE DANS LES ÉCOLES ET SENSIBILISER LES ÉLÈVES.

Objectif : Réduire les biodéchets dans les OMR et sensibiliser les élèves dans les écoles.



**97 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

POINT DE VIGILANCE POUR L'ACTION B4 :

- Gestion du composteur pendant les vacances d'été.

REMARQUE CCES :

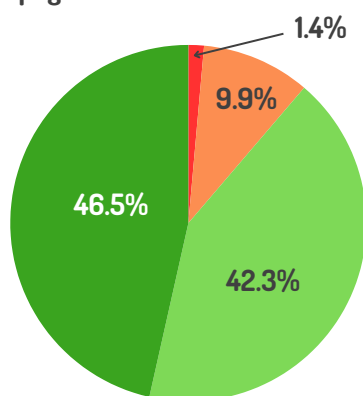
Travailler avec les communes pour la gestion du composteur pendant ces périodes.

ACTION B5 : ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER À LA PRATIQUE DU JARDINAGE AU NATUREL

Objectif : Sensibiliser les habitants à réutiliser leurs ressources vertes dans le jardin..

SOUS ACTION B5.1 :

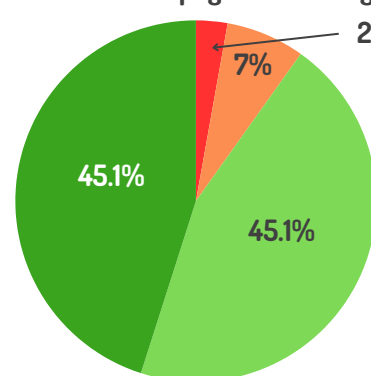
Campagne de communication sur le jardinage au naturel.



**89 %
TRÈS BON
ACCUEIL**

SOUS ACTION B5.2 :

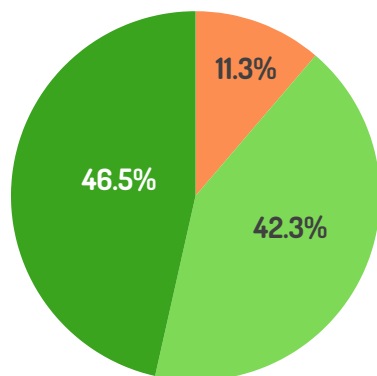
Accompagner au changement



**90 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

SOUS ACTION B5.3 :

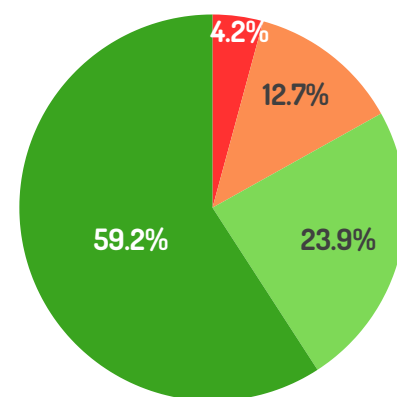
Étude sur la possibilité de broyage des ressources vertes localement.



**89 %
TRÈS BON
ACCUEIL**

SOUS ACTION B5.4 :

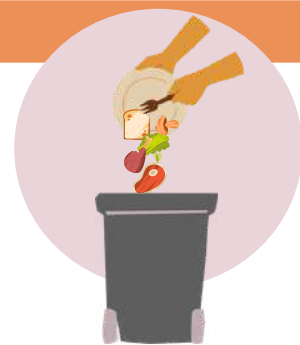
Sensibilisation à l'interdiction du brûlage des déchets verts



**83 %
TRÈS BON
ACCUEIL**

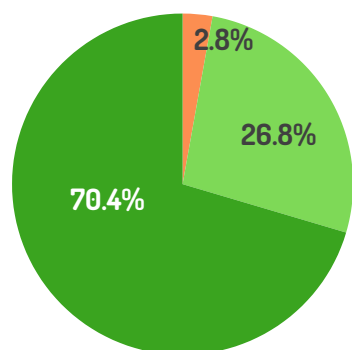
AXE C : RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Toutes les propositions complémentaires enrichissant les actions déjà prévues, elles seront intégrées directement au PLPDMA.



ACTION C1 : ACCOMPAGNER LES ÉCOLES POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

Objectif : Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines.



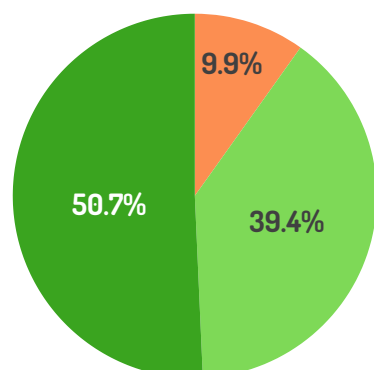
**97 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION C1 :

- Outils d'animation très bien faits - Malette La bonne fr'enquête au PTDL + fiches scolaires Too Good to Go

ACTION C2 : RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À LA MAISON.

Objectif : Sensibiliser et déployer des outils ludiques sur le gaspillage alimentaire auprès du grand public.



**90 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION C2 :

- Distribuer des flyers
- Informer les habitants sur les actions d'achats groupés

REMARQUE CCES :

Attention avec la distribution des flyers : avec le PLPDMA nous sommes dans une démarche de réduction des déchets, distribuer des flyers va à l'encontre de cette démarche, il faudra trouver un autre moyen de communiquer.

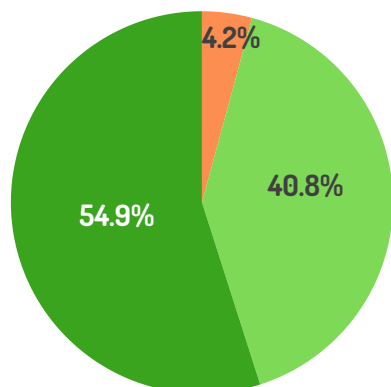
AXE D : RÉEMPLOI ET RÉPARATION

Toutes les propositions complémentaires enrichissant les actions déjà prévues, elles seront intégrées directement au PLPDMA.



ACTION D1 : FACILITER LA DEUXIÈME VIE DES OBJETS

Objectif : Inciter les usagers à adopter des pratiques facilitant la deuxième vie des objets..



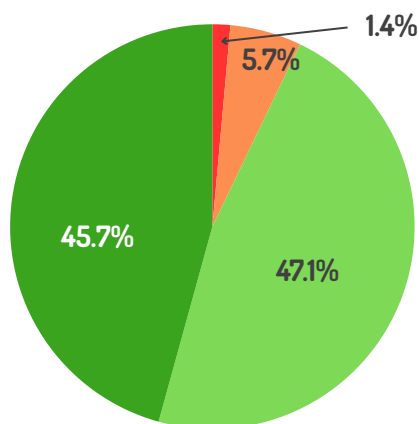
**96 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

REMARQUES RÉCURRENTES POUR L'ACTION D1 :

- Meilleure mise en valeur des acteurs locaux de l'ESS (La Fabrique, Le Relais, ENVIE, etc.)

ACTION D2 : ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Objectif : Favoriser l'allongement de la durée de vie des objets.



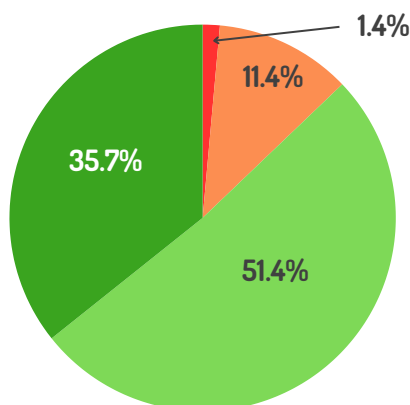
**93 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

REMARQUES RÉCURRENTES POUR L'ACTION D2 :

- Demandes importantes pour l'organisation de repair café / ateliers de réparation +/- itinérants sur le territoire.

ACTION D3 : COMMUNIQUER SUR LE RÉEMPLOI POUR LEVER LES BLOCAGES.

Objectif : Encourager tous les habitants au réemploi.



**87 %
TRÈS BON
ACCUEIL**

PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION D3 :

- Créer des événements à destination du grand public pour promouvoir la seconde main et pas juste communiquer sur la thématique.

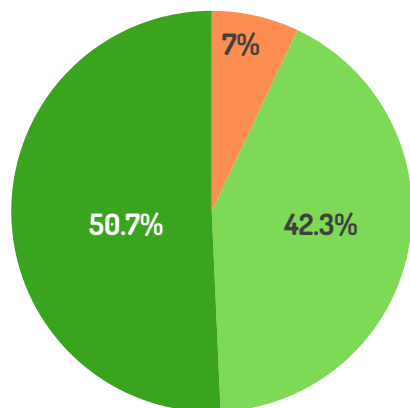
AXE E : ÉCOEXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

Toutes les propositions complémentaires enrichissant les actions déjà prévues, elles seront intégrées directement au PLPDMA.



ACTION E1 : SENSIBILISER LES AGENTS ET LES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS

Objectif : Sensibiliser et impliquer les agents et élus dans la démarche de prévention des déchets.



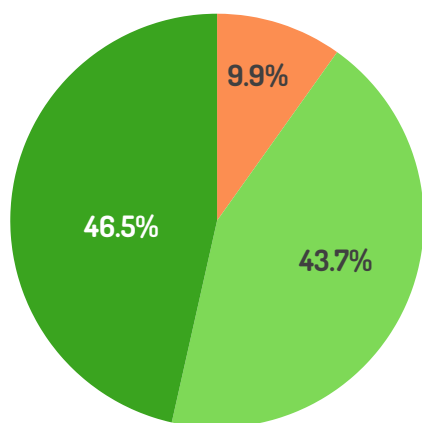
**93 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION E1 :

- Formation auprès de l'ensemble des élus sur la seconde main-formation, au sein des locaux de la fabrique.
- Créer une formation +/- obligatoire des élus sur l'éco-exemplarité.

ACTION E2 : ENCOURAGER L'EXEMPLARITÉ DES MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS.

Objectif : Réduire les déchets produits sur les manifestations et évènements.



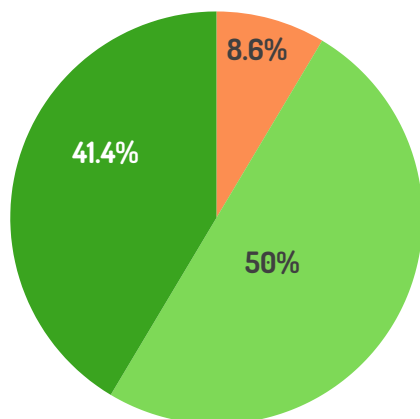
**90 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION E2 :

- Organiser une sensibilisation à destination de toutes les associations du territoire qui organisent fêtes et manifestations : gestion des déchets + choix en matière de buffet + cadeaux responsables.
- Travailler avec Eco Manifestation Grand Est
- S'associer à l'association LA FETE DU DON

ACTION E3 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ÉCO-EXEMPLAIRES.

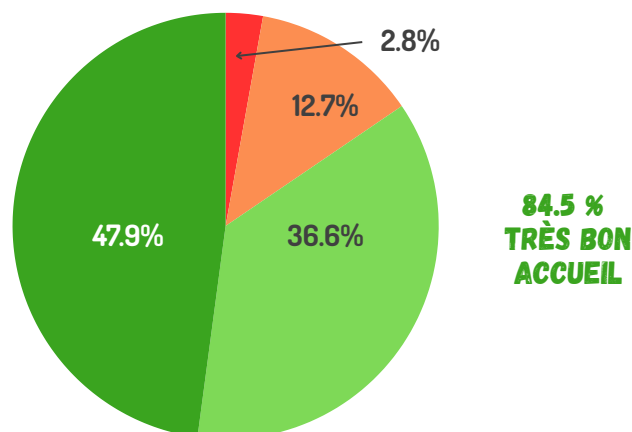
Objectif : Intégrer le réemploi et l'écoexemplarité dans les pratiques des collectivités.



**91 %
EXCELLENT
ACCUEIL**

ACTION E4 : PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL DANS LES ESPACES VERTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES.

Objectif : Réduire les déchets verts produits dans les espaces verts et être exemplaire.



PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ACTION E4 :

- former les agents du chantier d'insertion et du service technique + les agents communaux

REMARQUES ET COMMENTAIRES SANS RAPPORT AVEC LE PLPDMA

Nous avons reçu de nombreux commentaires et remarques concernant les actions proposées mais également sur le fonctionnement du service public de gestion des déchets, sans rapport avec le PLPDMA.

Il nous a semblé important de répondre à ces commentaires ou questions pour apporter plus de précisions, et rétablir, des idées erronées.

Ce document sera accessible sur le site de la CCPCST, dans la page "prévention des déchets", dans le paragraphe "consultation publique".



CONSULTATION PUBLIQUE

RÉPONSES AUX REMARQUES – JUIN 2026

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
2026-2032
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBY ET DU SUD TOULOUSAIN



Vous avez été très nombreux à répondre à la consultation publique et nous vous remercions pour votre participation et votre engagement.
La collecte et le traitement des déchets ménagers est certes une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Colomby et du Sud Toulousain (CCPCST) mais concerne 100% des habitants. Le mot "communauté" prend, dans le contexte du PLPDMA, tout son sens : **dans un effort commun, ENSEMBLE, réduisons nos déchets.**
Nous avons reçu de nombreux commentaires et remarques concernant les actions proposées mais également sur le fonctionnement du service public de gestion des déchets.
Il nous a semblé important de répondre à vos commentaires pour apporter plus de précisions, vous remercier pour vos encouragements et rétablir, parfois, des idées erronées.
Nous vous souhaitons une bonne lecture !

A PROPOS DES REMARQUES GÉNÉRALES

VOS REMARQUES / COMMENTAIRES :

"Il me semble qu'il manque une population dans cette consultation : les agriculteurs..."

NOS RÉPONSES :

En tant que professionnels, les agriculteurs ne dépendent pas du service public pour la gestion de leurs déchets d'activité car ce sont des déchets spécifiques. Il n'y a donc pas d'axe réservé à cette catégorie professionnelle.
Cependant, ils sont inclus dans toutes les catégories concernant le grand public (particuliers, scolaires) car, en tant qu'habitants, ils dépendent du service public de gestion des déchets.

"Je n'ai pas compris que soit comptée la production de déchets verts parmi les déchets par habitant, alors même que ces déchets verts sont apportés sur des plateformes de compostage."

Les déchets verts déposés sur les plateformes de compostage nécessitent une gestion de la part de la collectivité (broyage, criblage, exutoire du compost) qui génère un impact environnemental et économique.
Pour qu'ils ne soient pas comptabilisés dans la production de déchets annuelle de la collectivité, il faudrait que ces "ressources vertes" n'arrivent jamais jusqu'aux plateformes de compostage et soient réutilisées directement dans les jardins des particuliers. C'est ce que nous tentons de promouvoir à travers le Réseau Jardins qui existe depuis 2021.
Les déchets verts sont effectivement une ressource. C'est pour cela que nous avons prévu une action et plusieurs sous actions à ce sujet, notamment pour déployer la notion de "ressources vertes".

"Comment est faite la moyenne par habitant donnée dans la plaquette informative ? Si c'est une moyenne brute en partant des déchets collectés sur l'ensemble des communes et puis ramenée au nombre d'habitants, ce n'est guère parlant."

Les déchets étant collectés en mélange, que ce soit en porte à porte, dans les bennes à verre et papier, ou bien même en déchetterie, nous ne pouvons pas faire autrement que de calculer une moyenne, en divisant les tonnages totaux de chaque flux par le nombre d'habitants, afin d'obtenir un **ratio par habitant**.
C'est l'indicateur le plus simple, commun à toutes les collectivités en France, qui permet d'évaluer les évolutions tous les ans mais également de pouvoir comparer les résultats aux autres territoires nationaux. Cela nous a permis de constater que la CCPCST est une bonne élève concernant son ratio par habitant par rapport à d'autres territoires de même typologie.

1^{ÈRE} PROPOSITION

Axe A : Accompagner au changement

- Action A3 : Sensibiliser les scolaires
 - Sous action supplémentaire : A3.4 : **Faire un concours entre écoles : la plus petite production de déchets non recyclables sur l'année.**

AVIS :

- Difficultés pour le calcul de cette production de déchets
- Dépendant de l'investissement des instituteurs dans la démarche
- Stigmatisation des écoles produisant plus de déchets ?

DÉCISION :

- Sonder les écoles en amont pour connaître leur intérêt.
- Faire intervenir le conseiller pédagogique départemental pour inciter les écoles à participer au concours.
- Possibilité de faire ce concours plus tard, et de l'intégrer à une action déjà existante pour les écoles.

2^{ÈME} PROPOSITION

Axe E : Eco-exemplarité des collectivités

- Action E5 : **Création d'un label "villages zéro déchets"** – action supplémentaire

AVIS :

- Difficultés pour mobiliser tout un village
- Indispensable de trouver des maires convaincus et enthousiastes pour la démarche.

DÉCISION :

- Avant d'entamer tout le travail de la création d'un label, trouver des maires partants pour ce type de démarche.
- Possibilité d'intégrer cette action à une action déjà existante dans l'axe E (action E3 par exemple).

3^{ÈME} PROPOSITION

Axe E : Eco-exemplarité des collectivités

- Action E3 : Poursuivre le développement des pratiques éco-exemplaires
 - Sous action supplémentaire **E3.2 : Etude pour l'accompagnement du déploiement des couches lavables sur les 2 autres crèches du territoire de la CCPCST**

REMARQUES CCES :

- Bonne idée car 1 enfant = 1 tonne de déchets avec couches, de la naissance à l'acquisition de la propreté.
- Intérêt de l'action car avec une collecte OM en C0.5 : possible problèmes d'odeurs en été
- Il existe un nouveau type de couches : couches compostables (en installations industrielles) Attention : couches compostables sont comptées comme déchets valorisables, on n'est pas dans la réduction des déchets. Il faut prendre en compte l'ensemble des impacts des couches compostables : fabrication + utilisation + élimination.
- Prise en compte de l'aspect santé important : avec les couches lavables, il y a moins d'allergie qu'avec les jetables + acquisition de la propreté plus rapide / possibilité de visite crèches sur Toul pour retour d'expérience.
- Est ce que les couches lavables sont des préoccupations portées par les 2 crèches restantes ?
 - Assez peu, car c'est souvent plus de travail à un accompagnement est à faire
 - Ces 2 crèches sont dans une démarche d'obtention d'un écolabel, à voir si le passage aux couches lavables fait partie des critères de cet écolabel
- Volonté politique indispensable pour initier la démarche et accompagnement +++ sur le long terme.
- S'appuyer sur l'accompagnement déjà effectué par la CC des Terres Toulaises pour développer sur la CCPCST.
- Exemplarité des structures collectives indispensable avec les couches lavables pour relancer les particuliers.

AVIS :

- Favorable à la mise en place

DÉCISION :

- Action ajoutée au projet de PLPDMA

QUESTIONS DIVERSES

QUELS SONT LES MOYENS DE MESURES D'EFFICACITÉ PAR ACTION :

Il y a des indicateurs quantitatifs et qualitatifs par action mais il est difficile de faire un bilan des tonnages par type de public (professionnels, particuliers, commerçants) car la collecte des déchets se fait en mélange. Seul le tonnage global sera indicatif.

EXPLICATIONS DE L'AUGMENTATION DU RATIO DES DMA PAR HABITANT DE 2010 À 2021 ?

L'augmentation peut s'expliquer en partie par l'évolution de nos modes de consommation et l'effet COVID. La baisse du ratio à partir de 2021 résulte d'actions mises en oeuvre telles que l'inversion des fréquences de collecte et la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie.

QU'EN-EST-IL DE LA PROPOSITION DE RENOMMER LA DECHETTERIE RESSORTIE LORS DES GROUPES DE TRAVAIL ?

N'étant pas un sujet pour le PLPDMA, cette information a été transmise au responsable de déchetterie. Cependant COVALOM étant exploitant de la déchetterie, ce type de décision revient à la communauté de communes qui s'emparera du sujet lors d'une commission déchets.

EXISTE-IL UN ÉCHÉANCIER DES ACTIONS ?

Un document de travail (tableur) a été créé avec le détail de chaque action ainsi qu'un rétro-planning de mise en place. La délibération en Conseil Communautaire définira les moyens de mise en oeuvre du PLPDMA. Ce programme est indispensable pour, entre autre, maîtriser le coût de la TEOM.

ANNEXES

ARTICLE EST RÉPUBLICAIN



mercredi 6 mai 2026
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
156 mots - ⌚ 1 min



DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY—COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS

Consultation publique sur le Programme local de prévention des déchets

La communauté de communes organise, jusqu'au 24 mai, une consultation publique sur son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2026-2032. Magali Ayma et Morgan Besrechel pilotent cette démarche, construite à partir d'un diagnostic réalisé en 2025 avec habitants, associations et élus.

Le programme vise à réduire les déchets au-delà du tri, en agissant sur les modes de consommation : moins d'emballages, moins de plastique, davantage de réemploi et de réparation.

Cinq axes sont prévus : accompagner les changements de pratiques, valoriser les biodéchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, soutenir les filières locales

et renforcer l'exemplarité des collectivités.

Les objectifs prévoient une baisse de 132 kg de déchets d'ici à 2032. Les habitants peuvent donner leur avis en ligne jusqu'au 24 mai. Les contributions serviront à ajuster le programme avant son adoption par le conseil communautaire. ■



CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Publié le lundi 04 mai 2026 - Pays de Colombey et du Sud Toulinois

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), établi pour une durée de 6 ans (2026 à 2032), fixe des objectifs de réduction des déchets produits sur le territoire et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Afin de porter à connaissance le travail engagé par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST) sur la prévention des déchets et recueillir les observations, commentaires et propositions des citoyens sur les différentes composantes du projet de PLPDMA, celui-ci est soumis à **consultation publique du 4 au 24 mai 2026 inclus**.

Donnez votre avis en cliquant sur ce lien : <https://forms.gle/TTy1TSqmttVj1JYf7>

Ensemble, réduisons nos déchets !

POST FACEBOOK



AFFICHE

